

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1407

21 juillet 2006

SOMMAIRE

AIH Investissements S.A., Luxembourg	67492	Multi Clean Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	67514
Beim Kichekueder, S.à r.l., Lintgen	67496	MX International, S.à r.l., Luxembourg	67506
Beneshare Xpress Group (Luxembourg) S.A., Luxembourg	67492	Octa S.A., Wiltz	67502
Boucheries Brill, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	67514	Pro Immobilia, S.à r.l., Haller	67505
Boucheries Koener, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	67505	Prodi-Koener, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	67512
BV Holdings (Luxembourg) One, S.à r.l., Luxembourg	67519	Promotion Management Consultance S.A., Bech-Kleinmacher	67513
Cadafa Investment S.A., Luxembourg	67530	proRegio S.à r.l. unipersonnelle, Vianden	67491
Café du passage, S.à r.l., Everlange	67495	proRegio S.à r.l. unipersonnelle, Vianden	67491
Café du passage, S.à r.l., Everlange	67495	proRegio S.à r.l. unipersonnelle, Vianden	67491
Café du passage, S.à r.l., Everlange	67495	Redwall Properties, S.à r.l., Luxembourg	67495
Café du passage, S.à r.l., Everlange	67495	Reinbro Investments S.A., Luxembourg	67519
Cap Vinci S.A., Wiltz	67500	Rhea Corporation S.A., Wiltz	67499
CB-Consult S.A., Remich	67490	Rhea Group S.A., Wiltz	67500
Cian S.A., Wiltz	67502	RWB Holdings, S.à r.l., Luxembourg	67505
Circuit Foil Service S.A., Weidingen	67492	SatBirds Finance, S.à r.l., Luxembourg	67502
Crownstone Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	67490	SatBirds Finance, S.à r.l., Luxembourg	67504
Dimmer-Zimmer, S.à r.l., Larochette	67496	Segemil S.A., Luxembourg	67530
Dundin Holding S.A., Luxembourg	67534	Sliver S.A., Luxembourg	67526
Etosha Holding S.A., Luxembourg	67533	SN Properties, S.à r.l., Luxembourg	67527
Fares Finance S.A., Luxembourg	67490	SN Properties, S.à r.l., Luxembourg	67529
Fares Luxembourg S.A., Luxembourg	67499	Spizbay, S.à r.l., Wiltz	67500
Galtigano S.A., Luxembourg	67494	Spring Multiple 2002 B S.C.A., Luxembourg	67512
Garage Michels, S.à r.l., Clervaux	67492	Sun Microsystems Luxembourg, S.à r.l., Capellen	67534
GCAT-Lux, S.à r.l., Wiltz	67499	Sun Microsystems Luxembourg, S.à r.l., Capellen	67536
Greenwich Consult S.A., Luxembourg	67529	T.E.R. Lux, S.à r.l., Differdange	67505
Hana Investment S.A., Luxembourg	67534	Tourism Marketing Services, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	67518
Herbus S.A., Luxembourg	67526	Trilogia, S.à r.l., Bascharage	67516
IKO S.A., Esch-sur-Alzette	67513	TS Paris Bourse Holdings II, S.à r.l., Senningerberg	67496
IKO S.A., Esch-sur-Alzette	67513	TS Paris Bourse Holdings II, S.à r.l., Senningerberg	67499
Indchem Participations S.A., Luxembourg	67500	United CP Holdings, S.à r.l., Luxembourg	67493
Indchem Participations S.A., Luxembourg	67501	United CP Holdings, S.à r.l., Luxembourg	67494
Kofiparts S.A., Esch-sur-Alzette	67505	Urbivest S.A., Luxembourg	67519
Lirem S.A., Luxembourg	67529	Waverley, S.à r.l., Luxembourg	67530
Marques Confort S.A., Foetz	67491	Waverley, S.à r.l., Luxembourg	67533
Marques Confort S.A., Foetz	67491	Web Equity S.A., Luxembourg	67516
Marques Confort S.A., Foetz	67491	Yvelines Holding, S.à r.l., Luxembourg	67533
Marvillo, S.à r.l., Luxembourg	67534	Yvelines, S.à r.l., Luxembourg	67490
Multes S.A., Wiltz	67502		

CB-CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 5, route de Stadtbredimus.
R. C. Luxembourg B 116.106.

Réunion du Conseil d'Administration

Les soussignés:

1. La société CHABO BVBA, établie et ayant son siège à B-9280 Lebbeke (Belgique), 207, Chaussée de Bruxelles, ici représentée par son gérant Monsieur Jurgen Van den Meerssche, ci-après désigné,
2. Monsieur Jurgen Van den Meerssche, employé privé demeurant à L-5570 Remich, 5, route de Stadtbredimus,
3. Monsieur Peter de Wolf, employé privé, demeurant à B-9200 Dendermonde (Belgique), 3, Krijgshof, bus 215, administrateurs de la société CB-CONSULT S.A., établie et ayant son siège à L-5570 Remich, 5, route de Stadtbredimus, se sont réunis en conseil et nomment à l'unanimité la société CHABO BVBA, susdite, administrateur-délégué de la société qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Remich, le 15 mars 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04302. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(041603A/218/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2006.

CROWNSTONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 115.448.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 4 avril 2006

L'associé unique de la Société a pris la résolution suivante en date du 4 avril 2006:

1. Nomination de Monsieur Ronald Richard Spinney, de nationalité anglaise, né le 1^{er} avril 1941 à Amersham (Royaume-Uni) et actuellement domicilié à London SE10 8AJ (Royaume-Uni), 22 Dartmouth Hill.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour extrait analytique conforme

H.-P. Schut

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042685/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

YVELINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 99.286.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03348, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

YVELINES, S.à r.l.

P. Van Denzen

Gérant

(043291/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

FARES FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 65.229.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

FIRST TRUST, Société Anonyme

Signature

(043285/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

proRegio S.à r.l. UNIPERSONNELLE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9425 Vianden, 45, rue du Sanatorium.
R. C. Luxembourg B 109.318.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 7 avril 2006, réf. DSO-BP00068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(935878//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 avril 2006.

proRegio S.à r.l. UNIPERSONNELLE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9425 Vianden, 45, rue du Sanatorium.
R. C. Luxembourg B 109.318.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 7 avril 2006, réf. DSO-BP00069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(935877//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 avril 2006.

proRegio S.à r.l. UNIPERSONNELLE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9425 Vianden, 45, rue du Sanatorium.
R. C. Luxembourg B 109.318.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 7 avril 2006, réf. DSO-BP00070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(935875//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 avril 2006.

MARQUES CONFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 119, rue Th. De Wacquant.
R. C. Luxembourg B 87.715.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 4 avril 2006, réf. DSO-BP00024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 mai 2006.

Signature.

(938596//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2006.

MARQUES CONFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 119, rue Th. De Wacquant.
R. C. Luxembourg B 87.715.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 4 avril 2006, réf. DSO-BP00025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 mai 2006.

Signature.

(938600//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2006.

MARQUES CONFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 119, rue Th. De Wacquant.
R. C. Luxembourg B 87.715.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 4 avril 2006, réf. DSO-BP00026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 mai 2006.

Signature.

(938597//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2006.

BENESHARE XPRESS GROUP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.233.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 4 mai 2006

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

L'Assemblée accepte la démission de Madame Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

L'Assemblée confirme que le mandat de commissaire aux comptes de la société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est arrivé à échéance lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2003 et qu'il n'a pas été renouvelé.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042686/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

CIRCUIT FOIL SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.
R. C. Luxembourg B 94.670.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP04837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 avril 2006.

C. Sonnet.

(937245/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 avril 2006.

GARAGE MICHELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux.
R. C. Luxembourg B 97.178.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 mai 2006, réf. DSO-BQ00011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 mai 2006.

Signature.

(938590//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2006.

AIH INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.868.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 mars 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042883/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

UNITED CP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.850.

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of the month of March.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole associate of UNITED CP HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 15th of July 1999 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 754 of 12th October 1999.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary of 22nd December 2005, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Mr Paul de Haan, accountant, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Mr Dennis Bosje, manager, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The sole associate represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all four thousand two hundred twenty-six (4,226) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

A. Amendment of the fiscal year to commence on the 1st January of each year and to terminate on the 31st December of the same year; the current fiscal year which has started on 10th December 2005 shall terminate on 31st December 2005.

B. Consequential amendment of articles 12 and 13 of the Company's articles of incorporation.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to amend the fiscal year of the Company to start from now on each year on 1st January and to end the same year on the 31st December 2005.

The meeting decides that the fiscal year which started on 10th December 2005 will terminate on 31st December 2005.

Second resolution

As a result of the first resolution, the meeting resolved to amend article 12 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«The fiscal year of the Company begins on 1st January in each year and ends on 31st December of the same year.»

Third resolution

As a result of the first resolution, the meeting resolved to amend article 13 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

«Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this amendment of the articles are estimated at 1,200.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de UNITED CP HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 15 juillet 1999 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 754 du 12 octobre 1999 (le «Mémorial»).

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2005, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par M. Paul de Haan, comptable, demeurant à Luxembourg.

Il est désigné comme secrétaire et scrutateur M. Dennis Bosje, gérant, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1) L'associé unique représenté ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les quatre mille deux cent vingt-six (4.226) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Modification de l'année sociale, afin de commencer le 1^{er} janvier de chaque année et de se terminer le 31 décembre de la même année; l'année sociale actuelle qui a commencé le 10 décembre 2005 se terminera le 31 décembre 2005.

B. Modification conséquente des articles 12 et 13 des statuts de la Société.

3. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'année sociale qui commence dorénavant chaque année le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

L'assemblée décide que l'année sociale qui a commencé le 10 décembre 2005 se termine le 31 décembre 2005.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée a pris la décision de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Troisième résolution

En conséquence de la première résolution, l'assemblée a pris la décision de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Chaque année la gérance établit les comptes au 31 décembre.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la société parce que résultant de la présente modification des statuts sont estimés à 1.200,- EUR.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. de Haan, D. Bosje, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, vol. 152S, fol. 75, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

J. Elvinger.

(045625/211/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

UNITED CP HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.850.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41967 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

J. Elvinger.

(045626/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

GALTIGANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 92.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02496, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043266/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

CAFE DU PASSAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 91.679.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 avril 2006.

Signature.

(935999/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 avril 2006.

CAFE DU PASSAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 91.679.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 avril 2006.

Signature.

(936001/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 avril 2006.

CAFE DU PASSAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 91.679.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 avril 2006.

Signature.

(936003/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 avril 2006.

CAFE DU PASSAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 91.679.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 avril 2006.

Signature.

(936004/1286/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 avril 2006.

REDWALL PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 109.682.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042960/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

BEIM KICHEKUEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7440 Lintgen, 8A, rue de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 37.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 25 avril 2006, réf. DSO-BP00175, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 mai 2006.

Signature.

(938619/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2006.

DIMMER-ZIMMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7625 Larochette, 2, rue Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 7.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 26 avril 2006, réf. DSO-BP00182, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 mai 2006.

Signature.

(938622/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2006.

TS PARIS BOURSE HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 22,500.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 111.846.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B, under number 111.835,

represented by Mr Fatah Boudjelida, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on January 9th, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of TS PARIS BOURSE HOLDINGS II, S.à r.l., having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 111.846, incorporated by a deed of the undersigned notary of October 25, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) represented by nine hundred (900) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of eight million three hundred twenty-seven thousand two hundred and fifty Euro (EUR 8,327,250.-) to raise it from its present amount of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) to eight million three hundred forty-nine thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 8,349,750.-) by creation and issue of three hundred thirty-three thousand and ninety (333,090) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to waive its preferential subscription right and to admit TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P., a Limited Partnership organized under the laws of England and Wales, having its registered office at Millbank Tower, 21-24 Millbank, London SW1P 4QP, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under number LP8497, represented by its General Partner, TISHMAN SPEYER STRATEGIC INVESTMENTS (EUROPE) I L.L.C., a Limited Liability Company incorporated under the laws of Delaware, with its principal place of business at 45 Rockerfeller Center, NY 10111, New York, United States of America, to the subscription of the three hundred thirty-three thousand and ninety (333,090) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened, TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P., prenamed, here represented by Mr Fatah Boudjelida, prenamed, by virtue of a proxy established on January 9th, 2006. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Thereupon, TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P., prenamed declared through its proxyholder, to subscribe to the three hundred thirty-three thousand and ninety (333,090) new shares and fully pay them up in the amount of eight million three hundred twenty-seven thousand two hundred and fifty Euro (EUR 8,327,250.-),

by contribution in kind of seven thousand five hundred and nine (7,509) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, representing fourteen point sixty-five percent (14,65%) of the share capital of TS PARIS BOURSE HOLDINGS I, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated and existing under the laws of France, with registered office at 125, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number 485.983.002, which shares are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of eight million three hundred twenty-seven thousand two hundred and sixty-nine Euro and twenty-six cents (EUR 8,327,269.26).

Proof of the existence, free transferability and value of such contributed shares has been given to the undersigned notary by a declaration issued by TS EUROSQUARE HOLDINGS I, S.à r.l. and by a balance sheet certified true and correct, evidencing a contribution value for the contributed shares of TS EUROSQUARE HOLDINGS I, S.à r.l. of eight million three hundred twenty-seven thousand two hundred and sixty-nine Euro and twenty-six cents (EUR 8,327,269.26).

Further to the declaration issued by the management of TS PARIS BOURSE HOLDINGS I, S.à r.l., the contributed shares are freely transferable and the management of TS PARIS BOURSE HOLDINGS I, S.à r.l. declared that it will accomplish all formalities to transfer legal ownership to the Company of the contributed shares.

V. The shareholders unanimously resolved to allocate the excess contribution of nineteen Euro and twenty-six cents (EUR 19.26) to the Company's legal reserve.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at eight million three hundred forty-nine thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 8,349,750.-) represented by three hundred thirty-three thousand and ninety (333,990) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

VII. Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolved to acknowledge that the share capital of the Company in the total amount of eight million three hundred forty-nine thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 8,349,750.-) represented by three hundred thirty-three thousand and ninety (333,990) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, is held as follows:

TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., prenamed	900 shares
TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P., prenamed	333,090 shares

Variable rate capital tax exemption request

Insofar the Company holds, prior to this contribution, eighty-five point thirty-five percent (85.35%) of the shares of TS PARIS BOURSE HOLDINGS I, S.à r.l. and acquires by this contribution additional fourteen point sixty-five percent (14.65%) so as to increase its participation in TS PARIS BOURSE HOLDINGS I, S.à r.l., having its registered office and head office in the European Union, to one hundred percent (100%), the Company refers, in relation to the capital contribution duty, to article 4-2 of the Law of December 29th, 1971 as amended, providing for a capital contribution duty exemption.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand Euro (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.835,

ici représentée par Monsieur Fatah Boudjelida, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 9 janvier 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TS PARIS BOURSE HOLDINGS II, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 111.846,

constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 25 octobre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) divisé en neuf cents (900) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit million trois cent vingt-sept mille deux cent cinquante euros (EUR 8.327.250,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) à huit million trois cent quarante-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 8.349.750,-) par la création et l'émission de trois cent trente-trois mille quatre-vingt-dix (333.090) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique, décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription, d'accepter TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P., un «Limited Partnership» organisé selon les lois anglaises et du Pays de Galles, avec siège social à Millbank Tower, 21-24 Millbank, Londres SW1P 4QP, Royaume-Uni, enregistré auprès du registre des sociétés pour L'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro LP8497, TISHMAN SPEYER STRATEGIC INVESTMENTS (EUROPE) I L.L.C., une société à responsabilité limitée établie au Delaware (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son activité principale au 45 Rockefeller Center, NY 10111, New York, Etats-Unis d'Amérique, à la souscription des trois cent trente-trois mille quatre-vingt-dix (333.090) parts sociales nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes, TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P, prénommé, représenté par Monsieur Fatah Boudjelida, employé prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 9 janvier 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Est alors intervenue, TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P., prénommée, qui déclare par le biais de son mandataire, souscrire aux trois cent trente-trois mille quatre-vingt-dix (333.090) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant de huit million trois cent vingt-sept mille deux cent cinquante euros (EUR 8.327.250,-) par apport en nature de sept mille cinq cent neuf (7.509) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant quatorze virgule soixante-cinq pour cent (14,65%) du capital social de la société à responsabilité limitée TS PARIS BOURSE HOLDINGS I, S.à r.l., ayant son siège social au 125, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 485.983.002, lesquelles parts sociales sont par la présente transférées à et acceptées par la Société à la valeur de huit million trois cent vingt-sept mille deux cent soixante-neuf euros et vingt-six cents (EUR 8.327.269,26).

Preuve de l'existence, de la libre transférabilité et de la valeur de ces parts sociales apportées a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration émise par TS PARIS BOURSE HOLDINGS I, S.à r.l. et par un bilan attestant d'une valeur d'apport des actions apportées de huit million trois cent vingt-sept mille deux cent soixante-neuf euros et vingt-six cents (EUR 8.327.269,26).

Suivant la déclaration émise par le management de TS PARIS BOURSE HOLDINGS I, S.à r.l., les actions apportées sont librement transférables et le management de TS PARIS BOURSE HOLDINGS I, S.à r.l. a déclaré que toutes les formalités pour le transfert de la propriété juridique de toutes les actions apportées à la Société seront accomplies.

V. Les associés décident unanimement d'allouer l'apport excédentaire de dix-neuf euros et vingt-six cents (EUR 19,26) à la réserve légale de la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à huit million trois cent quarante-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 8.349.750,-) représenté par trois cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (333.990) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

VII. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé unique constate que le capital social de la Société est de huit million trois cent quarante-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 8.349.750,-) représenté par trois cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (333.990) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, est détenu comme suit:

TS HOLDINGS (PARIS), S.à r.l., prénommée	900 parts sociales
TISHMAN SPEYER EUROPEAN STRATEGIC OFFICE FUND L.P., prénommé	333.090 parts sociales

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Dans la mesure où la Société détient, avant le présent apport, quatre-vingt-cinq virgule trente-cinq pour cent (85,35%) des actions de TS PARIS BOURSE HOLDINGS I, S.à r.l. et acquiert par cet apport quatorze virgule soixante-cinq pour cent (14,65%) supplémentaires, de sorte à porter sa participation dans TS PARIS BOURSE HOLDINGS I, S.à r.l., une société ayant son siège social et son siège d'exploitation dans l'Union européenne, à cent pour cent (100%), la Société se réfère, en ce qui concerne le droit d'apport, à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois milles euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Boudjelida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 27CS, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

J. Elvinger.

(045608/211/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

TS PARIS BOURSE HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 111.846.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41567 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

J. Elvinger.

(045609/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

GCAT-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 93.672.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 24 avril 2006, réf. DSO-BP00144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 mai 2006.

Signature.

(939513/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 mai 2006.

RHEA CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 95.492.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 avril 2006, réf. DSO-BP00147, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 mai 2006.

Signature.

(939517/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 mai 2006.

FARES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 65.230.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

FIRST TRUST, Société Anonyme

Signature

(043286/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

SPIZBAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 109.564.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 24 avril 2006, réf. DSO-BP00143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 mai 2006.

Signature.

(939519/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 mai 2006.

RHEA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 103.931.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 24 avril 2006, réf. DSO-BP00145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 mai 2006.

Signature.

(939520/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 mai 2006.

CAP VINCI, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 107.519.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 24 avril 2006, réf. DSO-BP00148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 mai 2006.

Signature.

(939965/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 2006.

**INDCHEM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. ANICET ALEXANDRE S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 59.796.

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ANICET ALEXANDRE S.A. avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 541 du 2 octobre 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 59.796.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenska Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Protz, employée privée, demeurant à Echternach.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en INDICHEM PARTICIPATIONS S.A., et modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INDICHEM PARTICIPATIONS S.A.»

2. Changement de l'objet social pour lui donner un objet de société de participation financière, et modification subséquente de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.»

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3. Modification de l'article treize des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en INDICHEM PARTICIPATIONS S.A. et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INDICHEM PARTICIPATIONS S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société de celui d'une société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de participation financière, et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article treize des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Meunier, B. Bartolovic, A. Prott, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, vol. 153S, fol. 53, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

E. Schlessler.

(045744/227/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

**INDICHEM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme,
(anc. ANICET ALEXANDRE S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 59.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

E. Schlessler.

(045746/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

OCTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 93.651.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP00180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 mai 2006.

Signature.

(939967/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 2006.

CIAN, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 105.725.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP00179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 mai 2006.

Signature.

(939969/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 2006.

MULTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 96.382.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Diekirch, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP00181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 mai 2006.

Signature.

(939972/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 2006.

SatBirds FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 106.758.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of April.

Before us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS, a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 106.760,

here represented by Mr Antoine Barat, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 27 April 2006.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SatBirds FINANCE, a société à responsabilité limitée having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 106.758, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated as of 20 July 2005.

The articles of incorporation of the Company have been last amended by a notarial deed of the undersigned notary, on 6 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 March 2006 under number C - 501.

The sole shareholder representing the entire share capital takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and seventy-five Euro (EUR 475.-) in order to bring it from its current amount of three million eight hundred fifty-six thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 3,856,325.-) up to three million eight hundred fifty-six thousand eight hundred Euro (EUR 3,856,800.-) through the issuance of nineteen (19) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

All of the nineteen (19) new shares have been subscribed by the sole partner at a total price of one hundred thirty-one thousand nine hundred twenty Euro and sixty-seven cent (EUR 131,920.67), which is allocated as follows:

- four hundred and seventy-five Euro (EUR 475.-) shall be allocated to the share capital;

- one hundred thirty-one thousand four hundred and forty-five Euro and sixty-seven cent (EUR 131,445.67) shall be allocated to the share premium.

The shares so subscribed have been paid up through a contribution in kind by the sole partner, consisting of fifty-one thousand three hundred thirty-one (51,331) shares in EUTELSAT S.A., a société anonyme having its registered office at 70, rue Balard, 75015 Paris, France, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number 422 551 176.

The value of this contribution has been described by a report of Compagnie Européenne de Révision, réviseurs d'entreprises in Luxembourg, dated 27 April 2006, which will remain attached to the present notarial deed.

The conclusion of this report is the following: «Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions de la société à émettre en contrepartie.»

The value of the shares of EUTELSAT S.A. contributed by SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS, i.e. 2.57 euros per share, is identical to the value attributed to such share in connection with:

- its contribution by CINVEN BUYOUT III, S.à r.l. to EUTELSAT COMMUNICATIONS, completed on the date hereof,

- the price at which each share of EUTELSAT S.A. has been sold by CINVEN BUYOUT III, S.à r.l. to SatBirds Finance on the date hereof,

- the value at which such share have been contributed to SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS by EUTELSAT COMMUNICATIONS and will be contributed by SatBirds FINANCE to SatBirds 2 SAS.

The value of the shares of SatBirds Finance have also been assessed on the basis of a value of 2.57 euros per EUTELSAT S.A. share.

The proof of the existence and of the value of the contribution have been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article six of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company has a share capital of three million eight hundred fifty-six thousand eight hundred Euro (EUR 3,856,800.-), represented by one hundred fifty-four thousand two hundred seventy-two (154,272) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS, une société en commandite par actions, constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.760,

ici représentée par M. Antoine Barat, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 avril 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de SatBirds FINANCE, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.758 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 juillet 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 9 mars 2006 sous le numéro 501.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent soixante-quinze euros (EUR 475,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de trois millions huit cent cinquante-six mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 3.856.325,-) à un montant de trois millions huit cent cinquante-six mille huit cents euros (EUR 3.856.800,-) par l'émission de dix-neuf (19) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'intégralité des dix-neuf (19) parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'associé unique à un prix total de cent trente et un mille neuf cent vingt euros et soixante-sept cents (EUR 131.920,67), lequel montant est affecté comme suit:

- quatre cent soixante-quinze-euros (EUR 475,-) sont affectés au capital social;

- cent trente et un mille quatre cent quarante-cinq euros et soixante-sept cents (EUR 131.445,67) sont affectés à la prime d'émission.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature de l'associé unique consistant en cinquante et un mille trois cent trente et une (51.331) actions de EUTELSAT S.A., une société anonyme ayant son siège social au 70, rue Balard, 75015 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 422 551 176.

La valeur de cette contribution a été décrite par un rapport de la Compagnie Européenne de Révision, réviseurs d'entreprises à Luxembourg, en date du 27 avril 2006, qui restera annexée au présent acte notarié.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale et à la prime d'émission des actions de la société à émettre en contrepartie.»

La valeur des actions d'EUTELSAT S.A. apportées par SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS, i.e. EUR 2,57 par action est identique à la valeur attribuée à ces actions en relation avec:

- l'apport par CINVEN BUYOUT III, S.à r.l. à EUTELSAT COMMUNICATIONS, réalisé à la date du présent acte;
- le prix auquel chaque action d'EUTELSAT S.A. a été vendue par CINVEN BUYOUT III, S.à r.l. à SatBirds FINANCE;
- la valeur à laquelle chaque action a été apportée à SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS par EUTELSAT COMMUNICATIONS et sera apportée par SatBirds FINANCE à SatBirds 2 SAS.

La valeur des actions de SatBirds FINANCE a aussi été estimée sur la base de la valeur de EUR 2.57 par action d'EUTELSAT S.A.

Les documents justificatifs de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article six des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La Société a un capital social de trois millions huit cent cinquante-six mille huit cents euros (EUR 3.856.800,-), représentée par cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-douze (154,272) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Barat, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 42, case 1. – Reçu 1.319,21 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

A. Schwachtgen.

EXTRAIT

Il résulte de deux actes notariés du 6 décembre 2005 de la société SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS et d'un acte notarié du 6 décembre 2005 de la société SatBirds FINANCE, que:

Suite à diverses augmentations de capital libérées par un apport en nature de EUTELSAT FINANCE S.A.S., une société par actions simplifiée ayant son siège social au 70, rue Balard, 75015 Paris, France, toutes les 48.253 parts sociales de SatBirds FINANCE détenues par EUTELSAT FINANCE S.A.S. sont dès le 6 décembre 2005 détenues par SatBirds CAPITAL PARTICIPATIONS, une société en commandite par actions, constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.760.

Luxembourg, le 19 mai 2006.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(047556/230/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

SatBirds FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 106.758.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 617 du 27 avril 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(047560/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

T.E.R. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 64, rue de Soleuvre.
R. C. Luxembourg B 57.899.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 mai 2006.

Signature.

(940283//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 2006.

BOUCHERIES KOENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 15.637.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 mai 2006.

Signature.

(940285//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 2006.

KOFIPARTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 74.359.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 mai 2006.

Signature.

(940286//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 2006.

PRO IMMOBILIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 6, Henerecht.
R. C. Luxembourg B 94.227.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 mai 2006.

Signature.

(940289//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 2006.

RWB HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 103.412.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Christophe Davezac et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042975/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

MX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 116.384.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, the twenty-six of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED, acting in its capacity as General Partner of INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I, INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II, INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III, INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV, whose registered office is situated at 26, New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA.

The founders are here represented by Mr Regis Galiotto, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» («the Company») which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is MX INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance in the United Kingdom than managers in attendance in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing in the United Kingdom cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder who has appointed, in the case of a removal, or willing to appoint an observer to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders' decisions

Art. 15. Shareholders' decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.

Subscription - Payment

Thereupon INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED, prenamed, acting on the above capacity, represented by Mr Regis Galiotto, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe in the name and on behalf of INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV to the 500 (five hundred) shares which will be allocated as above, and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	No of shares	Nominal share capital
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I.....	124	3,100.- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	150	3,750.- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	137	3,425.- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV.....	89	2,225.- EUR
	500	12,500.- EUR

so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred Euro) as was certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as manager for an undetermined duration of the Company:

Mr Dirk Tetzlaff, company director, with professional address at ABC-Bogen Hamburg, ABC-Strasse 19, 20354 Hamburg, Germany, born on the 11th of July 1968 in Ratzeburg, Germany;

Mr Anders Petersson, company director, with professional address at ABC-Bogen Hamburg, ABC-Strasse 19, 20354 Hamburg, Germany, born on the 7th of September 1972 in Landskrona, Sweden;

Mr James Yates, company director, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, born on the 22nd of June 1972 in Chelmsford, England;

Mr Andrew Crankshaw, company director, with professional address at Brettenham House, 5, Lancaster Place, London WC2E 7EN, born on the 25th of May 1970 in Manchester, England;

Mr Xavier Pauwels, company director, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on the 21st of December 1971 in Bruxelles, Belgium;

Mr Gérard Becquer, company director, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on the 29th of April 1956 in Briey, France.

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED, agissant en sa qualité de «General Partner» de INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I, INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II, INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III, INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV, ayant son siège social au 26, New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA.

Fondateurs ici représentés par Monsieur Regis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera MX INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à

cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

8.2. Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tout instruments financiers convertibles en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915. sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants assistant du Royaume-Uni soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant au Royaume-Uni ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED, pré-nommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Monsieur Regis Galiotto, en vertu de la procuration ci-dessus référencée, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV 500 (cinq cent) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	No de parts	Capital souscrit
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	124	3.100,- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	150	3.750,- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	137	3.425,- EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	89	2.225,- EUR
	<u>500</u>	<u>12.500,- EUR</u>

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

M. Dirk Tetzlaff, administrateur de société, avec adresse professionnelle à ABC-Bogen Hamburg, ABC-Strasse 19, 20354 Hamburg, Allemagne, né le 11 juillet 1968 à Ratzeburg, Allemagne;

M. Anders Petersson, administrateur de société, avec adresse professionnelle à ABC-Bogen Hamburg, ABC-Strasse 19, 20354 Hamburg, Allemagne, né le 7 septembre 1972 à Landskrona, Suède;

Monsieur James Yates, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 22 juin 1972 à Chelmsford, Angleterre;

Monsieur Andrew Crankshaw, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 5, Brettenham House, Lancaster Place, London WC2E 7EN, né le 25 mai 1970 à Manchester, Angleterre;

Monsieur Xavier Pauwels, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles (Belgique);

Monsieur Gérard Becquer, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 29 avril 1956 à Briey (France).

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 40, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

J. Elvinger.

(045692/211/404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

PRODI-KOENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R. C. Luxembourg B 74.325.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 mai 2006.

Signature.

(940290//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 2006.

SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 85.618.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 30 septembre 2004

Acceptation de la révocation de Messieurs Didier Blouin et Marouan Niazy de leur mandat de Membre du Conseil de Surveillance et nomination de leur remplaçant Messieurs Bertrand Aizier et Philippe Renard avec effet au 16 août 2003.

Messieurs Bertrand Aizier et Philippe Renard demeurent au 16, rue de la ville l'Eveque, F-75008 Paris.

Pour la société SPRING MULTIPLE 2002 B S.C.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042990/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

IKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 74.355.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 mai 2006.

Signature.

(940288//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 2006.

IKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.
R. C. Luxembourg B 74.355.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BP05751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 mai 2006.

Signature.

(940287//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 2006.

PROMOTION MANAGEMENT CONSULTANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 24, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 84.749.

L'an deux mille six, le sept avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PROMOTION MANAGEMENT CONSULTANCE S.A., avec siège social à L 5405 Bech-Kleinmacher, 24, rte du Vin, (R.C. B 84.749), constituée suivant acte notarié du 21 novembre 2001, publié au Mémorial C page 21.994 de 2002.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 10 novembre 2005, publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio; employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Benjamin Coppens, gérant, demeurant à B 6250 Aiseau, 122, rue d'Oignies.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 2 des statuts.
2. Démission de Madame Shirley Pierard, en tant qu'administrateur et Monsieur Jacques Pierard, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué.
3. Nomination de 3 nouveaux administrateurs.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social et en conséquence l'article 2 aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente en gros de matériel informatique sous toutes ses formes. Elle a également pour objet l'achat, la vente en gros ainsi que la mise en valeur de tous supports électroniques, notamment informatiques et ludiques. En outre, la société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières

et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission en tant qu'administrateurs de Madame Shirley Pierard et de Monsieur Jacques Pierard, également sa qualité administrateur-délégué et leur donne pleine et entière décharge pour leur mission jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Antonio Rojas Espinosa, employé, né à Pya-Pueblonuevo/Cordoba, (Espagne), le 1^{er} janvier 1948, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.
- Monsieur Christophe Wery, employé, né à Mons (B), le 15 mars 1970, demeurant à L-5403 Bech-Kleinmacher, 24A, rte du Vin, lequel sera également administrateur-délégué.
- Madame Sylviane Barthel, employée, née à Thionville (F), le 5 février 1965, demeurant à F 57570 Gandren, 35A, rue de la Forêt.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ huit cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: B. Coppens, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2006, vol. 916, fol. 59, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 mai 2006.

G. d'Huart.

(045667/207/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

BOUCHERIES BRILL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Jos Kieffer.

R. C. Luxembourg B 45.089.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP05745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 mai 2006.

Signature.

(940296//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 2006.

MULTI CLEAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 116.379.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

La société MULTI CLEAN, S.p.r.l., avec siège social à B-6780 Longeau-Messancy, 79, rue Schmit, inscrite au RPM Arlon, numéro d'entreprise 0464511026, ici représentée par son gérant Monsieur Patrice Parachini, gérant de société, demeurant à L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet le nettoyage de bâtiments et de monuments, le commerce des articles de la branche et le commerce de produits et d'articles agricoles et horticoles.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de MULTI CLEAN LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par la société MULTI CLEAN, S.p.r.l., avec siège social à B-6780 Longeau-Messancy, 79, rue Schmit, inscrite au RPM Arlon, numéro d'entreprise 0464511026.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2006.

67516

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:
Monsieur Patrice Parachini, gérant de société, demeurant à L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.
- 2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-4041 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Brill.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Parachini, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 mai 2006, vol. 362, fol. 13, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 mai 2006.

H. Beck.

(045654/201/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

WEB EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 107.197.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 28 avril 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042898/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

TRILOGIA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 23, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 116.380.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le treize avril.

Par-devant Maître d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à 1 8368 hagne, 20, an der Laach, agissant au nom et pour compte de:

- 1) Madame Luchini Luciana, née le 7 octobre 1958 à Cagli (I), employée privée, demeurant à L-4930 Bascharage, 23, bd J.F. Kennedy, sur base d'une procuration annexée au présent acte,

- 2) Monsieur Saddi Luca, né le 27 novembre 1984 à Luxembourg, employé privé, demeurant à L-4930 Bascharage, 23, bd J.F. Kennedy, sur base d'une procuration annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de TRILOGIA.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bascharage.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) Euros chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Us peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription des parts

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Madame Luchini Luciana, précitée	99,- parts sociales
Monsieur Saddi Luca, précité	1,- part sociale
Total	100,- parts sociales

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents (1.500,-) Euros.

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante unique et technique pour une durée indéterminée Madame Luchini Luciana, demeurant à L-4930 Bascharage, 23, bd J.F. Kennedy.

2. Le siège social de la société est fixé à L-4930 Bascharage, 23, bd J.F. Kennedy.

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante technique et unique.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2006, vol. 916, fol. 63, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 mai 2006.

G. d'Huart.

(045655/207/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

TOURISM MARKETING SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 89.861.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le cinq mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme de droit de l'Etat de Panama WOODHENGE, ayant son siège social à Panama; ici représentée par Madame Sandrine Pulci, employée privée, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 30 avril 2006.

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes, laquelle comparante, agissant comme ci-avant, en sa qualité d'associée et suite à deux (2) cessions de parts sous seing privé du 30 avril 2006, qui resteront après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant resteront aux présentes pour être enregistrées avec elles;

a déclaré être la seule associée représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée TOURISM MARKETING SERVICES, S.à r.l. avec siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 89.861;

constituée sous la dénomination de VOYAGES GUY BARTHOLME suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 21 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 351 du 4 juillet 1997, et modifiée avec changement de la dénomination en TOURISM MARKETING SERVICES, suivant acte reçu Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 761, du 14 septembre 2001.

Qu'elle a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

La comparante, agissant comme-ci-avant déclare:

- être propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.
- en sa qualité d'associée unique représentant l'intégralité du capital social et bénéficiaire économique finale de l'opération dissoudre la Société avec effet immédiat.
- avoir pleine connaissance des statuts de la société et en connaître parfaitement la situation financière.
- en sa qualité de liquidatrice de la Société, que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en sa qualité d'associée unique représentant l'intégralité du capital social se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout payment à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- donner pleine décharge et entière aux gérants pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société à responsabilité limitée TOURISM MARKETING SERVICES.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Pulci, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, vol. 153S, fol. 51, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 mai 2006.

P. Decker.

(045672/206/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

REINBRO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 86.780.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 5 mai 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042899/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

URBIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 113.879.

—
Extrait des délibérations du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2006

Le conseil d'administration constate la libération intégrale du capital social par les actionnaires sur le compte de la société en date du 5 mai 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042961/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

BV HOLDINGS (LUXEMBOURG) ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 116.385.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on twenty-eight day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BAIN CAPITAL FUND IX, L.P., a Limited Partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under the number WK-16742, duly represented by its general partner, BAIN CAPITAL PARTNERS IX, L.P., a Limited Partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address at c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by its general partner, BAIN CAPITAL INVESTORS, LLC, a Delaware limited liability company, incorporated and/organized under the laws of the state of Delaware, having its registered office in the state of Delaware c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, registered with the Secretary of State - Division of Corporations of the state of Delaware under number 3229725,

here represented by Xavier Nevez, lawyer, having its professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Boston, on April 27th, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BV HOLDINGS (LUXEMBOURG) ONE, S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signatures of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, BAIN CAPITAL FUND IX, L.P., prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe to five hundred (500) shares representing the whole share capital of the Company and to pay them up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,000 EUR.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at three (3);
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:
 - Mr John Dercksen, company director, born in Zevenaar (The Netherlands), on December 12, 1962, with professional address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;
 - Mr Theo van den Berghe, company director, born in Velsen (The Netherlands), on February 9, 1965, with professional address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg; and
 - Mr Philippe Leclercq, company director, born in Liège (Belgium), on May 18, 1968, with professional address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.
3. The registered office of the Company is set at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BAIN CAPITAL FUND IX, L.P., un Limited Partnership existant selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro WK-16742, dûment représentée par son associé-gérant commandité, BAIN CAPITAL PARTNERS IX, L.P., un Limited Partnership existant selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, dûment représenté par son associé-gérant commandité, BAIN CAPITAL INVESTORS, LLC, une société établie et organisée sous le droit de l'état du Delaware, ayant son siège social dans l'état du Delaware c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat - Division des Sociétés de l'état du Delaware sous le numéro 3229725,

ici représentée par M. Xavier Nevez, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Boston, le 27 avril 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BV HOLDINGS (LUXEMBOURG) ONE, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des actionnaire(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par les signatures conjointes de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des Associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, BAIN CAPITAL FUND IX, L.P., précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société et de les libérer entièrement par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

67526

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 2.000 EUR.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3);

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) M. John Dercksen, administrateur de sociétés, né à Zevenaar (Pays-Bas), le 12 décembre 1962, résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;

(ii) M. Theo van den Berghe, administrateur de sociétés, né à Velsen (Pays-Bas), le 9 février 1965, résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg; et

(iii) M. Philippe Leclercq, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 18 mai 1968, résidant professionnellement au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Nevez, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 47, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

J. Elvinger.

(045697/211/429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

HERBUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 66.600.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2006

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner en tant qu'Administrateur.

Acceptation de la nomination de FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Jean Bintner. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Pour la société HERBUS S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042963/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

SLIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 47.782.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2005

Le mandat de Messieurs Jean Bintner et Jean-Marie Poos en tant qu'Administrateur n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz est réélu Administrateur pour une nouvelle période de 6 ans. La société S.G.A. SERVICES S.A., domiciliée au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et la société FMS SERVICES S.A., domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont élues Administrateurs pour une période de 6 ans. Monsieur Jean Zeimet est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société SLIVER S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05135. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042976/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

SN PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 29,675.-.

Registered office: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 104.544.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of the month of March.

Before Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of SN PROPERTIES, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 123, avenue du X Septembre, 4th floor, L-2551 Luxembourg, incorporated on 2nd December 2004 by deed of the notary Léon Thomas Metzler, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 February 2005 under Number C 167. The articles of the Company have been amended for the last time on 13 April 2005 and published in the Mémorial C on 9 September under number 870.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary M^e Karl Pardaens, maître en droit, residing in Luxembourg and as scrutineer M^e Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The members represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from the said attendance list, that out of six hundred and eighty-seven (687) class A shares and five hundred (500) class B, all shares were represented (being 100% of the issued share capital) and that all the shareholders of the Company were represented at the general meeting so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

(i) Amendment of article 10, as set out herebelow, deletion of article 12 (and consequential renumbering of the following articles) and deletion of article (old) 17(A) and 17(B).

Art. 10. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

The meeting unanimously resolved to amend the articles as set forth in the agenda by the amendment of article 10 to read as set out in the agenda, to delete article 12 and consequentially renumber the following articles and to delete article (old) 17(A) and 17(B).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de SN PROPETIES, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre, 4^e étage, L-2551 Luxembourg, constituée le 2 décembre 2004 par acte du notaire Léon Thomas Metzler, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro C 167 le 24 février 2005.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 13 avril 2005 et publiés au Mémorial C le 9 septembre 2005 sous le numéro 870.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M^e Karl Pardaens, maître en droit, résidant à Luxembourg et comme scrutateur M^e Mathilde Lattard, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les membres représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont présentés sur une liste de présence signés par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera attachée au présent acte pour être soumis avec cet acte aux autorités d'enregistrement.

Il apparaît de ladite liste de présence que sur les six cent quatre-vingt-sept parts (687) sociales de classe A et les cinq cents (500) parts sociales de classe B, toutes les parts sociales sont représentées (soit 100% du capital social émis de la Société) et que tous les associés de la Société étaient représentés à l'assemblée générale de sorte que l'assemblée était régulièrement constituée pour statuer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 10, comme décrit ci-après, suppression de l'article 12 (et en conséquence nouvelle numérotation des articles suivants) et suppression de l'article (ancien) 17(A) et 17(B).

Art. 10. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Après délibération, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée a décidé unanimement de modifier les statuts comme décrit dans l'ordre du jour en modifiant l'article 10 comme décrit dans l'ordre du jour, en supprimant l'article 12 et en conséquence en renumérotant les articles suivants et en supprimant l'article (ancien) 17(A) et 17(B).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, K. Pardaens, M. Lattard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2006, vol. 28CS, fol. 11, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

J. Elvinger.

(045733/211/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

SN PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 104.544.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42133 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

J. Elvinger.

(045735/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

GREENWICH CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.759.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043494/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

LIREM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.906.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 13 avril 2006

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de S.G.A. SERVICES S.A. au titre d'administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale aux fins d'élection définitive.

La société S.G.A. SERVICES S.A. est domiciliée au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour la Société LIREM S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042979/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

CADAFI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 85.396.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2005

Acceptation de la démission de Monsieur Jean Bintner, en tant qu'Administrateur. Nomination de la société S.G.A. SERVICES S.A., comme Administrateur, en remplacement de Jean Bintner démissionnaire. Elle est domiciliée au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Pour la société CADAFI INVESTMENT S.A.

S.G.A. SERVICES

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042984/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

SEGEMIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.320.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2003

Le mandat d'Administrateur de Jean Bintner, demeurant au 164, rue de Luxembourg à L-8077 Bertrange, est venu à échéance et n'a pas été renouvelé. La société S.G.A. SERVICES S.A., domiciliée au 39, allée Scheffer, L-2311 Luxembourg, est élue Administrateur pour une période de 6 ans en remplacement de Monsieur Jean Bintner.

Pour la société SEGEMIL S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042994/1023/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

WAVERLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. MARATSA, S.à r.l.).

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 109.030.

In the year two thousand and six, on the thirteenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appear:

BROMPTON PROPERTY PARTNER LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered under number 4044286, having its registered office at 26C Trolley Square, Wilmington, DE 19806,

here represented by Ms Stéphanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on March 10, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of WAVERLEY, S.à r.l. (the «Company») with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 109.030, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx of June 17, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1228 dated November 18, 2005 and whose bylaws have been modified by a deed of Maître Henri Hellinckx dated October 3, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 251 of February 3, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to convert the one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

IV. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one hundred fourteen thousand five hundred Euro (EUR 114,500.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred twenty-seven thousand Euro (EUR 127,000.-) by creation and issue of nine hundred sixteen (916) new shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, BROMPTON PROPERTY PARTNER LLC, prenamed, resolves to subscribe the nine hundred sixteen (916) new shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, and fully pays them up in the amount of one hundred fourteen thousand five hundred Euro (EUR 114,500.-) by contribution in kind consisting of a part of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of an interest free loan agreement signed between the Company and BROMPTON PROPERTY PARTNER LLC, prenamed, on October 12, 2005 whereby BROMPTON PROPERTY PARTNER LLC, prenamed, lent the principal amount of one million one hundred forty-five thousand five hundred twenty Euro (EUR 1,145,520.-) to the Company.

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the interest free loan agreement executed between the Company and BROMPTON PROPERTY PARTNER LLC, prenamed, on October 12, 2005.

V. Pursuant to the above conversion and increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at one hundred twenty-seven thousand Euro (EUR 127,000.-) divided into one thousand sixteen (1,016) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.»

VI. The shareholders unanimously resolve to restate article 6 of the Company's articles of association as follows:

«**Art. 6.**

6.1. The share capital is fixed at one hundred twenty-seven thousand Euro (EUR 127,000.-) divided into one thousand sixteen (1,016) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

6.2. The authorised capital of the Company is set at nine hundred seventy-three thousand six hundred twenty-five Euro (EUR 973,625.-) divided into seven thousand seven hundred eight nine (7,789) ordinary shares, with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

The board of managers is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Extraordinary General Meeting creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of managers may determine.

The board of managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The board of managers may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of managers within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly».

VII. The shareholders unanimously resolve to add a second paragraph to the article 8 of the Company's articles of association:

«**Art. 8. Second paragraph.** The Company shall not distribute any dividend until all shareholders loans and any preferred equity certificates issued by the Company have been fully reimbursed. The shareholders loans and the preferred equity certificates when reimbursed shall be reimbursed to the shareholders in the same proportion as their shareholding in the Company».

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BROMPTON PROPERTY PARTNER LLC, une limited liability company de droit de l'Etat de Delaware, enregistrée sous le numéro 4044286, ayant son siège social au 26C Trolley Square, Wilmington, DE 19806,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Colson, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 10 mars 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de WAVERLEY, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 109.030, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx reçu en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1228 en date du 18 novembre 2005 et dont les statuts on été modifiés par acte de Maître Henri Hellinckx en date du 3 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 251 du 3 février 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

III. L'associé unique décide de convertir les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

IV. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quatorze mille cinq cents euros (EUR 114.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent vingt-sept mille euros (EUR 127.000,-) par la création et l'émission de neuf cent seize (916) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique, BROMPTON PROPERTY PARTNER LLC, précité, déclare souscrire aux neuf cent seize (916) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature consistant en une partie d'une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt sans intérêt entre la Société et BROMPTON PROPERTY PARTNER LLC, précité, en date du 12 octobre 2005 en vertu duquel BROMPTON PROPERTY PARTNER LLC, précité, a accordé un prêt à la Société pour un montant d'un million cent quarante-cinq mille cinq cent vingt euros (EUR 1.145.520,-).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt sans intérêt entre la Société et BROMPTON PROPERTY PARTNER LLC, précité, en date du 12 octobre 2005.

V. Suite à la conversion et à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt-sept mille euros (EUR 127.000,-) divisé en mille seize (1.016) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

VI. Les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6.

6.1. Le capital social est fixé à cent vingt-sept mille euros (EUR 127.000,-) divisé en mille seize (1.016) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

6.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à neuf cent soixante-treize mille six cent vingt-cinq euros (EUR 973.625,-) divisé en sept mille sept cent quatre-vingt-neuf (7.789) parts sociales ordinaires, chaque part ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le conseil de gérance est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, de l'assemblée créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou l'entière de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence».

VII. Les associés décident à l'unanimité d'ajouter un second paragraphe à l'article 8 des statuts de la Société:

«**Art. 8. Second paragraphe.** La Société ne peut distribuer aucun dividende avant que ne soient remboursés tous les prêts accordés par les associés et tout preferred equity certificates. Les prêts associés et les preferred equity certificates, lorsqu'ils sont remboursés, doivent être remboursés aux associés dans la même proportion que leur actionnariat dans la Société».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2006, vol. 152S, fol. 71, case 2. – Reçu 1.145 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

J. Elvinger.

(045723/211/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

**WAVERLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MARATSA, S.à r.l.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 109.030.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41892 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

J. Elvinger.

(045724/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2006.

ETOSHA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 97.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02483, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043268/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

YVELINES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 99.242.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03343, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

YVELINES HOLDING, S.à r.l.

P. Van Denzen

Gérant

(043292/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

67534

MARVILLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 93.050.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique du 7 avril 2006 que:

- M. Jill Robinson, né le 4 novembre 1960 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son domicile professionnel au 7, Soho Square, Londres W1D 3QB, Royaume-Uni,
a été élu gérant de la Société en remplacement de Monsieur Jeremy Camberg, né le 9 avril 1966 à Manchester, Grande-Bretagne, ayant son domicile professionnel au 7, Soho Street, W1D 3QB Londres, Grande-Bretagne, démissionnaire.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043282/727/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

HANA INVESTMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 106.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02458, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

Signature.

(043272/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

DUNDIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 64.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02475, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043270/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

SUN MICROSYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8308 Capellen, 12, rue Pafbruch.

R. C. Luxembourg B 76.953.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of January, at 12:00 noon.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SUN MICROSYSTEMS INTERNATIONAL B.V., a Dutch company, having its registered office at Disketteweg 2, 3821 AR, Amersfoort, The Netherlands, registered in the Netherlands under trade registry number 31036373,

here represented by Ms Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Heimstetter, on 25 January 2006, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of SUN MICROSYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 76.953, incorporated pursuant to a deed of Maître Franck Baden, on the 30 June 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 December 2000, number 883.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of an amount of one hundred forty-seven thousand one hundred fifty Euro (EUR 147,150.-), in order to increase it from its current amount of two hundred ten million nine

hundred sixteen thousand four hundred (EUR 210,916,400.-) up to two hundred eleven million sixty-three thousand five hundred fifty Euro (EUR 211,063,550.-) through the issue of five thousand eight hundred eighty-six (5,886) new shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The new shares have been subscribed by SUN MICROSYSTEMS INTERNATIONAL B.V., a Dutch company, having its registered office at Disketteweg 2, 3821 AR, Amersfoort, The Netherlands, registered in The Netherlands under trade registry number 31036373.

The shares subscribed have been paid up through the contribution in kind consisting of all of the issued share capital amounting to one hundred forty-five thousand three hundred forty-five Euro sixty-seven cents (EUR 145,345.67), with a total fair market value of no less than one million two hundred sixty-four thousand seventy-seven Euro (EUR 1,264,077.-) (being the Euro equivalent of USD 1,549,000.-), of STORAGE TECHNOLOGY AUSTRIA, G.m.b.H., a company incorporated in Austria, registered with the Commercial Court in Vienna under FN 87042D, with its registered address at Paulanergasse 15, A-1040 Wien, Austria.

As a consequence of such contribution, 100% of the share capital of the latter company is owned by the Company.

The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of one million two hundred sixty-four thousand seventy-seven Euro (EUR 1,264,077.-) consists of one hundred forty-seven thousand one hundred fifty Euro (EUR 147,150.-) allocated to the share capital and one million one hundred sixteen thousand nine hundred twenty-seven Euro (EUR 1,116,927.-) allocated to a share premium account.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned capital increase, article 6 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at two hundred eleven million sixty-three thousand five hundred fifty Euro (EUR 211,063,550.-) represented by eight million four hundred forty-two thousand five hundred forty-two (8,442,542) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Proportional capital duty exemption request

Considering that the first resolution concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company through a contribution in kind consisting of shares of a company having its registered office in an EC Member State all the conditions as set forth by article 4-2 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified, by the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution of the shares to the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-septième jour du mois de janvier à 12:00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SUN MICROSYSTEMS INTERNATIONAL B.V., une société néerlandaise, ayant son siège social au Disketteweg 2, 3821 AR, Amersfoort, Pays-Bas, inscrite au registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 31036373,

ici représentée par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Heimstetter, le 25 janvier 2006. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de SUN MICROSYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis 12, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 76.953, constituée suivant acte du notaire Franck Baden, en date du 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 juillet 2005, numéro 762.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent-quarante-sept mille cent cinquante (EUR 147.150,-), afin de le porter de son montant actuel de deux cent dix millions neuf cent seize mille quatre cent euros (EUR 210.916.400,-) à deux cent onze millions soixante-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 211.063.550,-) par l'émission de cinq mille huit cent quatre-vingt-six (5.886) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par SUN MICROSYSTEMS INTERNATIONAL B.V., une société néerlandaise, ayant son siège social au Disketteweg 2, 3821 AR, Amersfoort, Pays-Bas, inscrite au registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 31036373.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport en nature consistant en l'intégralité du capital social s'élevant à cent quarante-cinq mille trois cent quarante-cinq euros soixante-sept cents (EUR 145.345.67), ayant une valeur de marché d'au moins un million deux cent soixante-quatre mille soixante-dix-sept euros (EUR 1.264.077,-) (étant l'équivalent en euros de USD 1.549.000,-), de STORAGE TECHNOLOGY AUSTRIA, G.m.b.H., une société constituée

en Autriche, immatriculée auprès du tribunal de commerce de Vienne sous le numéro FN 87042D, ayant son siège social sis Paulanergasse 15, A-1040 Wien, Autriche.

A la suite de cet apport, 100% du capital social de cette dernière société est détenu par la Société.

Les documents justificatifs de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total d'un million deux cent soixante-quatre mille soixante-dix-sept euros (EUR 1.264.077,-) consiste en cent quarante-sept mille cent cinquante (EUR 147.150,-) alloués au capital social et un million cent seize mille neuf cent vingt-sept euros (EUR 1.116.927,-) alloués à la prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent onze millions soixante-trois mille cinq cent cinquante euros (EUR 211.063.550,-) représentée par huit millions quatre cent quarante-deux mille cinq cent quarante-deux (8.442.542) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Compte tenu du fait que la première résolution concerne une augmentation de capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de toutes les parts sociales d'une société de capitaux ayant son siège dans un Etat Membre de la Communauté Européenne, la Société requiert sur la base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport concernant l'apport des parts sociales à la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2006, vol. 27CS, fol. 40, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

J. Elvinger.

(047003/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

SUN MICROSYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 12, rue Pafebruch.

R. C. Luxembourg B 76.953.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41351 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

J. Elvinger.

(047006/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.
